

DESTINATAIRE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

EXPÉDITEUR : Mathieu Grondin

DATE : 9 juillet 2020

OBJET : Tarification sociale

Lors de la séance du 7 juillet dernier, la Commission a interpellé le ministère des Transports (Ministère) en lien avec la tarification sociale. Pour votre information, présentement, il n'existe aucun programme au Ministère visant à soutenir financièrement l'implantation d'une tarification sociale par les sociétés de transport en commun (STC). Le Ministère supporte le transport collectif par des programmes d'aide au soutien à l'exploitation et aux immobilisations.

La tarification du transport collectif relève des STC et de l'Autorité régionale de transport métropolitain, dans le cas de la région métropolitaine de Montréal. Si une d'elles veut offrir un tarif réduit à une catégorie de la clientèle (c'est déjà le cas pour les étudiants et les personnes âgées), elle a compétence pour agir. Le manque à gagner en termes de recettes tarifaires devra être supporté par une hausse de la contribution municipale, puisque les municipalités sont responsables du déficit résiduel des STC.

Les mesures mises de l'avant dans la Politique de mobilité durable (PMD) visent à soutenir financièrement une hausse de l'offre de services de transport en commun plutôt que la tarification sociale. En effet, puisque les ressources financières ne permettent pas de répondre à tous les besoins, le Ministère a fait le choix de l'amélioration des services comme moyen de répondre aux besoins de déplacements de la population et ainsi favoriser une hausse de l'achalandage. Tout en reconnaissant que la tarification sociale puisse augmenter l'achalandage, le Ministère estime que l'amélioration des services représente une façon plus performante qui permet d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, la tarification sociale sera abordée dans le cadre du chantier sur le financement de la mobilité durable, qui découle de la PMD et qui est en cours.

Le financement du transport collectif passe par la contribution des usagers, du gouvernement du Québec, des automobilistes, des municipalités, du gouvernement fédéral et d'autres sources telles que les revenus commerciaux et publicitaires. Si la contribution de certains groupes d'usagers tend à diminuer, cela aura des conséquences sur les autres usagers et contributeurs.